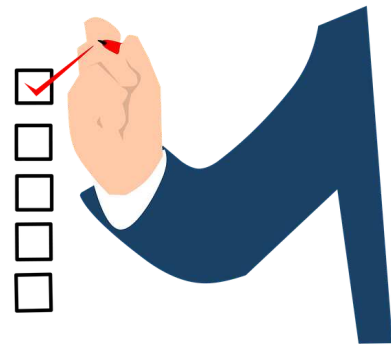


# Protection des données personnelles



## Informations à fournir en cas de collecte indirecte

Lorsque les données à caractère personnel n'ont pas été collectées auprès de la personne concernée, le responsable du traitement fournit à celle-ci les informations ci-dessous (RGPD, art. 14, § 1).

Des informations complémentaires peuvent être fournies pour garantir un traitement équitable et transparent à l'égard de la personne concernée (v. ci-dessous) (RGPD, art. 14, § 2).

### Informations à fournir à la personne concernée

- L'identité et les coordonnées du responsable du traitement
- Le cas échéant, l'identité et les coordonnées du DPO
- Les finalités du traitement auquel sont destinées les données à caractère personnel
- La base juridique du traitement (consentement, exécution du contrat, exécution d'une mission de service public, intérêt légitime du responsable du traitement, etc.)
- Les catégories de données à caractère personnel concernées
- Le cas échéant, les destinataires ou catégories de destinataires des données
- Le cas échéant, le fait que le responsable du traitement a l'intention de transférer les données vers un pays tiers ou à une organisation internationale
- Le cas échéant, l'existence ou l'absence d'une décision d'adéquation rendue par la Commission européenne
- Le cas échéant, la référence aux garanties appropriées ou adaptées et les moyens d'en obtenir copie ou l'endroit où elles sont mises à disposition [sont concernés les transferts de données moyennant des garanties appropriées (RGPD, art. 46), ou fondés sur des règles d'entreprise contraignantes (RGPD, art. 47) ou des dérogations liées à des situations particulières (RGPD, art. 49)]



## Informations complémentaires à fournir pour un traitement équitable et transparent

- La durée de conservation des données (lorsque ce n'est pas possible, fournir les critères utilisés pour déterminer cette durée)
- Le cas échéant, les intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers
- L'existence du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données personnelles, leur rectification ou leur effacement
- L'existence du droit de demander au responsable du traitement une limitation de celui-ci
- L'existence du droit de s'opposer au traitement
- L'existence du droit de demander la portabilité des données
- L'existence du droit de retirer son consentement à tout moment
- Le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle
- La source d'où proviennent les données à caractère personnel
- Le cas échéant, une mention indiquant qu'elles sont issues ou non de sources accessibles au public
- L'existence d'une prise de décision automatisée, y compris un profilage (si c'est le cas, il convient de fournir également des informations utiles concernant la logique sous-jacente, ainsi que l'importance et les conséquences prévues de ce traitement pour la personne concernée)